

Par les Elus d'opposition
SAINTRY SUR SEINE

Du groupe ALTERNATIVE CITOYENNE :

Madame DUCROQUET
Monsieur LE TALBODEC
Monsieur DIAZ

Conseil Municipal du 27 mars 2024

Délibération 2024-03-27 N°07



Modification de la délibération

Présenté par Marie-France DUCROQUET,
Sébastien DIAZ, Jean-Jacques LE TALBODEC

AMENDEMENT N°8 / délibération 2024-03-27 N°07

Modification de la délibération

En premier lieu, Le conseil municipal a l'obligation d'examiner tout amendement concernant un projet de délibération inscrit à l'ordre du jour. Le non-respect de cette règle entache la délibération d'illégalité.

Le président de séance ne peut refuser de mettre un amendement en discussion et de le soumettre au vote, avant qu'il ne soit procédé au vote de l'ensemble de la délibération.

Exposé sommaire :

Chers collègues, Chers élus

Les dispositifs de radars pédagogiques visent à inciter les usagers de la route en infraction à modifier leur comportement sans les verbaliser. Dans les faits, seuls les usagers en faible excès de vitesse résultant d'un manque d'attention par exemple, corrigeront leur vitesse.

S'agissant de la création d'un plateau surélevé sur une route départementale, la quasi-totalité de ces plateaux ne respectent pas la hauteur réglementaire et exposent les communes à des contentieux avec les usagers de la route.

Par ailleurs c'est le conseil départemental qui prend les décisions concernant les routes départementales se situant sur son

REQUEN-PREFECTURE

Le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

21_D0-091-219105772-20240327-2024_03_27_

Pour finir, une convention avec la police municipale de ces agents sont régulièrement aux abords de la route départementale ainsi que sur les autres routes de la commune.

Un renforcement de notre police municipale sera plus efficace afin de multiplier la présence policière dans notre commune. Une réflexion sur des contrôles et présences régulières sur nos routes est à mener.

Considérant, la convention de police municipale d'EVRY en cours

Considérant, l'efficacité moindre de ces dispositifs

Considérant, la nécessité d'accroître les contrôles et présences policières sur notre commune

Considérant, la nécessité de renforcement de notre police municipale

Il est proposé au conseil municipal de voter l'abandon de cette demande de subvention.

Il est proposé au conseil municipal de voter une demande de subvention pour la création d'un poste d'agent de police supplémentaire au sein de notre commune pour le renforcement de notre police municipale.

Ce présent amendement sera soumis au vote à bulletin secret.